

FICHE FORMATION

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

PUBLIC

Toute personne nécessitant une mise à jour de ses connaissances de Sauveteur Secouriste du Travail

PRÉREQUIS

Être titulaire d'un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

La proposition de formation est faite dans les dix jours ouvrés suivant la demande du client
Une formation prévue par mois de septembre à juin (Planning Prévisionnel disponible sur demande ou voir dates de formation sur le devis)

OBJECTIFS

Maintenir ses compétences SST pour :

Intervenir face à une situation d'accident du travail

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise

PROGRAMME (Conforme au programme défini dans le référentiel INRS V8.01/2021 de janvier 2021)

Intervenir face à une situation d'accident du travail

Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise.

Identifier le cadre juridique du rôle du SST.

Délimiter son champ d'intervention en matière de secours.

Protéger de façon adaptée.

Mettre en œuvre les mesures de protection décrites dans le processus d'alerte aux populations.

Identifier les dangers persistants et repérer les personnes qui pourraient y être exposées.

Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même.

Examiner la victime.

Rechercher, suivant un ordre déterminé, la présence d'un (ou plusieurs) des signes indiquant que la vie de la victime est immédiatement menacée.

Reconnaître les autres signes affectant la victime.

Prioriser les actions à réaliser en fonction des signes décelés et du résultat à atteindre.

Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime.

Définir les différents éléments du message d'alerte.

Identifier qui alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise.

Faire alerter par la personne la plus apte ou alerter soi-même.

FICHE FORMATION

Secourir la victime de manière appropriée.

Choisir à l'issue de l'examen l'action ou les actions à effectuer.

Réaliser l'action ou les actions choisie(s) en respectant la conduite à tenir.

Surveiller, jusqu'à la prise en charge de la victime par les secours spécialisés, l'amélioration ou l'aggravation de son état et adapter sa conduite si besoin.

Contribuer à la prévention des risques professionnels dans l'entreprise.

Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise.

S'approprier les enjeux de la prévention pour en situer l'importance dans son entreprise.

Se positionner comme un des acteurs de la prévention dans son entreprise.

Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail.

Repérer des dangers et informer les personnes qui pourraient y être exposées.

Déterminer des risques et leurs dommages potentiels.

Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention.

Supprimer ou à défaut réduire les risques sur lesquels il est possible d'agir directement.

Transmettre aux personnes en charge de la prévention les éléments liés à toute situation dangereuse.

Proposer, si possible, des pistes d'amélioration.

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation théorique se fait en salle grâce à un support vidéoprojeté et des livrets stagiaires.

Matériel :

-trois mannequins (nourrisson, enfant, adulte)

-divers outils de simulation – Kit de maquillage pédagogique

-une trousse de pharmacie (désinfectant, alcool, gaze, ...)

-le plan d'intervention INRS

-un défibrillateur de formation automatique externe (ou semi-automatique)

MODALITÉ D'ÉVALUATION

Épreuve certificative n°1 :

Cette épreuve est effectuée à partir d'une situation d'accident du travail simulée, tirée au sort et préparée par le formateur.

Il n'est pas demandé au stagiaire de réaliser la totalité de l'action, mais bien de démontrer qu'il a les compétences pour intervenir efficacement face à la situation proposée.

Épreuve certificative n°2 :

Avec comme support la mise en situation de travail simulée de l'épreuve 1, le candidat devra répondre, lors d'un échange avec le formateur (en groupe ou en individuel), à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST, et ses compétences en matière de prévention.

VALIDATION

La qualification de sauveteur secouriste du travail est acquise à tous les stagiaires ayant satisfait aux critères d'évaluation définis par l'INRS (remise d'une attestation de réussite + envoi de la carte SST)

La durée de validité du Certificat est de 24 mois

FICHE FORMATION

RÉSULTATS SUR LA PÉRIODE 2023-2024



DÉBOUCHÉS

Sauveteur Secouriste du Travail

NOMBRE DE STAGIAIRES

Groupe de 4 à 10 stagiaires

DURÉE

7 heures

LIEU

Inter/Intra-entreprises sur le site de l'Institut **ou** Intra-entreprise sur le site de l'entreprise

TARIF "CATALOGUE" (Net de taxe, l'Institut n'est pas assujéti à la TVA)

95 € par stagiaire sur le site de l'Institut Nicolas Barré
Le tarif proposé sera indiqué sur le devis

ACCESSIBILITÉ

Les locaux de l'Institut sont accessibles aux personnes à mobilité réduite
Adaptation pédagogique possible pour les personnes handicapée, tutorée par le référent handicap de la structure

CONTACT(S)

Le Service Formation Continue propose un accueil physique, téléphonique et par mail :
-du lundi au vendredi
-de 8h30 à 17h